

1 AOÛT 2025

n°24

La **revue** des
propriétaires forestiers privés

Parlons Forêts

Forêts Privées du Grand Est

. Nouveaux standards pour le
Label Bas Carbone et PEFC.

. L'opération « Petite Forêt Privée »
est lancée.

Dossier :

Climvosges, un nouveau
guide de stations.



La forêt privée, un patrimoine vivant au cœur de l'engagement

Posséder une forêt, c'est gérer un patrimoine vivant, exigeant et précieux. Ce patrimoine ne se résume pas à des arbres ou des parcelles : c'est un territoire en mouvement, un espace de biodiversité, un levier économique et un bien à transmettre. Et derrière chaque forêt bien gérée, il y a une collaboration humaine essentielle : celle entre vous et les femmes et les hommes qui œuvrent à vos côtés.

Dans un monde où le climat change, où la pression sociétale sur la forêt s'intensifie et où les attentes envers la filière forestière se multiplient, il ne s'agit plus seulement de produire du bois, mais de préserver un équilibre, d'anticiper, de s'adapter, d'agir avec lucidité et vision.

C'est dans ce contexte complexe que les élus et équipes du CNPF Grand Est s'investissent au quotidien pour vous accompagner.

En ce début d'été, les 1^{ers} épisodes caniculaires frappent notre région rappelant avec acuité la nécessité d'adapter les forêts aux évolutions du climat. Le CNPF poursuit son action pour doter les propriétaires et leurs gestionnaires d'outils d'aide à la décision : outils numériques tels que BIOCLIMSOL ou CLIMESSENCE ou encore l'actualisation des guides pour le choix des essences forestières face aux variations climatiques. Après le guide les plateaux calcaires réalisé en 2020-2021, un nouveau document concernant le massif vosgien vient de paraître et sera accompagné de formations.

Notre établissement est également fortement impliqué au côté du Département de la Santé des Forêts dont vous trouverez les grandes lignes du bilan sanitaire 2024.

La défense des forêts contre les incendies constitue aussi un axe d'effort important. Un très gros travail a été entrepris auprès des services d'incendie et de secours pour instaurer des réflexes de collaboration. Plusieurs exercices « en conditions réelles » ont notamment été menés dans différents départements.

Sur le plan de la gestion durable, les PSG « nouveau seuil » commencent à arriver au CNPF démontrant l'implication des propriétaires et de leurs gestionnaires. Nos équipes ont à cœur de vous accompagner au mieux dans ces nouvelles démarches. Par ailleurs, le programme « Petite Forêt Privée » gagne en ampleur et en visibilité avec des réalisations concrètes sur le terrain et la signature récente d'une convention entre les partenaires initiaux (CNPF, Fransylva et Chambre Régionale d'Agriculture) et les Communes Forestières. Les autres dossiers d'actualités ne manquent pas : évolution du standard de certification PEFC, nouveaux référentiels du Label Bas Carbone, refonte des Schémas Départementaux de Gestion Cynégétique, ... Autant de sujets qui nécessitent un engagement au quotidien de notre établissement.

Merci pour votre confiance. Et pour ce lien vivant que vous entretenez, avec patience et responsabilité, entre l'arbre, la terre... et le temps.

Vincent Ott - Président du CNPF GE

Sommaire

Actualités :	
Quoi de neuf du Label Bas Carbone.	
FA3R : le millionième plant prend racine !	3
Un exercice incendies de forêts grandeur nature.	
Nouveaux arrivants au CNPF Grand Est.	4
Programme de la Petite Forêt Privée : ECIF, un outil contre le morcellement.	5
Parole à :	
Fransylva Haute-Marne.	6
DOSSIER :	
Climvosges.	I - IV
Parole à :	
Fransylva Meurthe et Moselle.	7
Économie :	
Quand le vol de bois devient une réalité inquiétante	8
Technique :	
Bilan du DSF.	9
Portrait :	
Marine Brunelet Cornaert, jeune sylvicultrice engagée.	10
Arbre au vert :	
De nouveaux standards pour PEFC.	11
Autour de nous :	
Journée de formation sur l'IBP	12



Quoi de neuf sur le Label Bas Carbone ?

Publié au Journal Officiel le 14 février 2025, le nouveau standard, accompagné des méthodes forestières éligibles au Label Bas Carbone, est entré en vigueur depuis le 1^{er} avril 2025. Ce label permet à une entreprise de compenser officiellement la part de carbone qu'elle ne peut réduire en finançant des projets reconnus par le Ministère de l'Écologie.

Quelles sont les opérations forestières éligibles ?

Dans cette 3^{ème} version, les peuplements ou les situations éligibles sont identiques à ceux de la version précédente avec quelques ajustements :

- ◆ Les peuplements déperissants, ceux ayant subi une tempête, un incendie...
- ◆ Les boisements de terres agricoles, de friches

Ces 2 premières méthodes sont les plus utilisées.

- ◆ Le balivage, c'est-à-dire la conversion d'un taillis en futaie sur souche.

Pas de grands changements donc !

Toutefois, une nouvelle possibilité s'offre aux propriétaires : « la gestion forestière à stock continu » qui vise à conserver un stock de carbone tout au long de la vie d'un peuplement. Étant donné sa sortie récente, cette option ne sera pas détaillée dans cet article.

Quelles conditions pour leur mise en œuvre ?

- ◆ Tous les **calculs du volume** de carbone séquestré tout comme les **engagements** des propriétaires se font **sur 30 ans**.
- ◆ Un **audit de contrôle** est prévu à 5 ans après la réalisation du chantier (exemple plantation).
- ◆ Toute conception d'un projet au Label Bas Carbone initiée et suivie par le CNPF doit avoir un financeur.
- ◆ La **surface d'un projet** doit être au minimum de 2 ha, mais **idéalement plus de 4 ha**.
- ◆ Le calcul des gains carbone d'un projet de boisement ou

de reboisement dépend des essences choisies, de la surface du projet, de la fertilité de la station et des différentes réductions appliquées au projet.

Pour les projets de boisements et de reboisements, **plusieurs nouveautés** ont été apportées :

- ◆ La **présence de semis** sous certaines conditions.
- ◆ Les **plantations par placeaux** (cf *Parlons Forêts* n°22 page 9).
- ◆ Les **projets collectifs** rassemblant plusieurs propriétaires.
- ◆ Dans le cas d'un peuplement déperissant, il faudra **attester** de son niveau d'atteinte. Ce seuil doit être désormais de **plus de 40 % de tiges sur pied**. Excepté pour le cas des « scolytes », il faudra **produire un diagnostic** en utilisant un outil officiel comme le protocole « DEPERIS » utilisé par le Département de la Santé des Forêts. Il est fortement conseillé de faire appel à un professionnel.
- ◆ Dans le cas d'un boisement d'une friche agricole, il faudra faire valider par un expert que le **volume de bois** sur pied est **inférieur à 15 m³/ha**. La destruction d'une haie ou d'arbres bocagers au moment du dépôt du dossier est interdite.

Bien entendu et c'est logique, tout projet de boisement et de reboisement doit **faire l'objet d'un diagnostic de station** de façon à choisir les essences les mieux adaptées aux contextes édaphique, topographique et climatique (voir le dossier technique).

Stéphane Asaël
Ingénieur au CNPF GE

Qui contacter ?

Si votre projet répond à l'une des situations présentées précédemment, un conseiller technique viendra valider le projet sur le terrain. Il faudra transmettre une carte de localisation du projet, les références cadastrales, le peuplement à remplacer, la surface du projet...et toute information nécessaire à la bonne compréhension du dossier.

Entre le moment où le projet est proposé à l'examen et sa réalisation concrète, il faut s'armer d'un peu de patience. Les délais oscillent entre 12 et 24 mois.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller forestier départemental ou le siège du CNPF au 03 87 31 18 42.

FA3R : le millionième plant prend racine !

Autour de FIBOIS Grand Est, les professionnels de la filière forêt-bois (scieurs, industriels, coopératives, pépiniéristes, reboiseurs) et les acteurs impliqués (CNPF Grand Est, Fransylva, Chambres d'agriculture) se sont retrouvés le 29 avril dernier au cœur du Massif vosgien, à Granges-Autmonzey. Ils participaient à la plantation – du millionième arbre – soutenue financièrement par le Fond d'Aide à la Reconstitution de la Ressource Résineuse (FA3R).

Avec près de 760 000 € mobilisés, ce sont 645 projets qui ont été accompagnés pour plus de 650 ha reboisés depuis 2013.

En 12 ans, le FA3R a su évoluer face aux défis du changement climatique ou en réponse à l'augmentation des coûts de plantation. Ainsi, le choix des essences se diversifie (épicéa, douglas, mélèze, pins, cèdre de l'Atlas) et le montant forfaitaire de l'aide apportée évolue, allant de 750 € à 2 250 €/ha suivant les critères d'éligibilité.

Simple à solliciter, ce Fond se veut durable et adapté à la petite forêt privée. Sont éligibles les propriétés de moins de 10 ha d'un seul tenant, dont les chantiers couvrent moins de 4 ha avec une surface minimum de reboisement de 50 ares.

Le CNPF Grand Est demeure pleinement impliqué dans ce dispositif avec l'accompagnement des propriétaires, l'instruction technique des dossiers ou la participation aux éventuels contrôles post-plantation. Mais surtout, c'est l'organisme par lequel les financements transitent, nous assurons ainsi le paiement des aides aux demandeurs.

Pour plus de renseignements : rendez-vous sur les sites internet du CNPF Grand Est ou de FIBOIS Grand Est.



Un exercice incendies de forêts grandeur nature

Le 14 mai dernier, une manœuvre à l'échelle départementale a été organisée par le SDIS de Moselle en forêt domaniale de Moyeuvre-Grande afin de tester une coordination interservices, d'acquérir une formation en conditions réelles, des réflexes organisationnels, et de prendre en considération cette nouvelle thématique de feux de forêt.

À l'origine du scénario, un feu de poubelle en lisière de forêt. L'exercice était d'envergure, preuve que **les autorités mosellanes** de tout bord **prennent la mesure du risque** d'incendies en forêt. Mathieu Ringot, préfet délégué pour la Défense et la Sécurité de la zone Est, Jacqueline Mercury-Giorgetti, directrice de cabinet du préfet de la Moselle, Sacha Demierre Inspecteur général et chef d'état-major interministériel de zone, Jérôme Boulanger colonel et directeur départemental adjoint du SDIS 57, des élus locaux, ainsi que des pompiers Luxembourgeois et Allemands, assistaient à la manœuvre. Soutenu par la préfecture, **un hélicoptère bombardier d'eau** de la flotte nationale de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises **a procédé à plusieurs largages** stratégiques de 4 000 litres d'eau chacun. Plus de 80 sapeurs-pompiers formés à la lutte contre les feux de forêt ont été mobilisés,

20 véhicules du SDIS 57, un groupe d'intervention feux de forêt et un porteur d'eau du SDIS 54, ainsi que les cadets de la sécurité civile de la Moselle. **Un travail de cartographie** de tous les massifs forestiers du département **a été nécessaire pour faciliter l'accès** des engins aux massifs et pour identifier tous les points d'eau sur lesquels les pompiers ont pu s'alimenter pour combattre l'incendie. Le CNPF et l'ONF ont en effet été mobilisés au Poste de Commandement afin de renseigner le Chef des Opérations de Secours sur la forêt menacée par le départ de feu simulé. Bien que la zone d'exercice était entièrement localisée en forêt domaniale, le CNPF est intervenu pour apporter ses connaissances du terrain et des forêts privées situées en périphérie. Fiona Alati, référente DFCL, a pu renseigner les autorités sur les 3 forêts privées chacune dotée d'un document de gestion : position, périmètre, zone à défendre (1 chalet), composition des peuplements, accès...

Cet exercice a permis de mettre en évidence **l'importance de disposer de données facilement accessibles** à distance pour les agents de terrain afin d'organiser au mieux les interventions des uns et des autres. Il apparaît également que certaines informations complémentaires (type de peuplement...) doivent encore être recueillies.

Fiona Alati

Ingénierie et coordinatrice DFCL au CNPF GE



Laurie Muller © CNPF

Nouveaux arrivants au CNPF Grand Est

Aurélien Bansept, nouvel ingénieur pour le département des Vosges, il s'occupe également de missions thématiques comme le regroupement foncier, les référentiels techniques et d'expérimentation en ex Lorraine-Alsace, la réglementation de boisement... Il remplace **Cyril Vitu** désormais Directeur-adjoint. Ingénieur, Aurélien a d'abord travaillé dans la préservation des milieux aquatiques et des enjeux liés à l'eau avant de rejoindre l'ONF en tant que responsable d'unité de production à l'agence Vosges Montagne puis de la commercialisation des bois.



Romain Fleuret, vient de rejoindre notre équipe depuis le 1^{er} mai. Basé à Châlons, il a pour tâches le dossier de l'équilibre forêt-gibier en Champagne-Ardenne. Il intervient également dans l'aménagement du territoire, les relations avec les Parcs Naturels Régionaux... Romain a travaillé à l'ONF sur différents postes de technicien à chef de service bois en passant par responsable d'unité territoriale dans différentes régions et dans les départements des Vosges, de l'Aube et de la Marne.



Sandra Péroux, ingénieure au CNPF Bourgogne-Franche-Comté responsable du département du Doubs et du dossier chasse notamment succède à **Kassandra Perrin** qui a quitté le CNPF Grand Est en mars 2025. Kassandra avait intégré le CNPF Grand Est comme ingénieure en charge de la Meuse et du dossier de la crise sanitaire (France relance, France 2030 puis France Nation verte). Elle était référente de l'outil bioclimsol et a finalisé le dossier technique des itinéraires de reconstitution innovants. Sandra reprend l'ensemble de ses missions.



Gwénolé Cajean, technicien forestier sur le secteur Marne-Est depuis le 2 Avril 2025, succède à **Aurélien PERRET**, qui reste basé à Châlons et rejoint le service informatique national. Gwénolé reprend ses anciennes missions (instruction de documents de gestion, visites-conseils, développement de la propriété forestière, suivis de placettes, IC, C.O. DSF et référent informatique régional. Il a d'abord travaillé en forêt de collectivités, avant de rejoindre le CNPF.





Le programme Petite Forêt Privée : l'ECIF, un outil contre le morcellement

L'un des objectifs de ce programme est de lutter contre le morcellement qui rend difficile la gestion forestière. Pour y remédier, il est possible d'utiliser une procédure appelée ECIF. C'est dans cette optique qu'un projet pilote a vu le jour en Moselle.

Dans ce département, 41 000 ha de forêt appartiennent à 20 800 propriétaires. Afin d'améliorer cette situation, le **Conseil Départemental de la Moselle propose un dispositif appelé ECIF** (Echange et Cession d'Immeubles Forestiers) qui a l'avantage de faciliter les échanges et les ventes de petites parcelles entre propriétaires grâce à un **acte d'aménagement** rédigé par la collectivité. Il n'existe donc **aucun frais de notaire ou d'enregistrement**.

Le massif de Moncheux, un exemple concret

Le massif de Moncheux, situé entre Solgne et Delme, n'échappe pas à cette problématique. Il se compose de **344 parcelles cadastrales réparties entre 64 propriétaires**. La gestion forestière dans de telles circonstances est complexe et l'exploitation peu rentable. Cette situation se traduit concrètement par une **pratique abusive des coupes rases puis par l'abandon des parcelles traitées**. Le

massif est actuellement mité par ce genre de pratique peu vertueuse de la préservation des sols et de la biodiversité qui souffrent d'un manque de cohérence dans la gestion forestière.

Le dispositif ECIF : une solution adaptée

En 2015, le CNPF débute une animation sur ce massif avec pour objectif d'encourager l'amélioration foncière. 4 propriétaires dynamiques ont décidé de s'accorder pour restructurer leur propriété respective. En 2023, la mise en place de l'**ECIF permet de finaliser le projet**. Les cessions et les échanges de parcelles deviennent plus accessibles et favorisent le regroupement, grâce à des transactions simplifiées et sans frais. 8 dossiers sont constitués et 4 actes sont signés. Un dernier dossier est déposé en janvier 2025. **31 parcelles pour une surface de 7,14 ha ont été échangées**, favorisant désormais une exploitation raisonnée et durable. Le dispositif ECIF représente une

avancée majeure pour la forêt privée en Moselle. Cet exemple montre que des solutions concrètes existent pour lutter contre le morcellement. L'avenir pourrait voir cette initiative s'étendre à d'autres territoires confrontés aux mêmes problématiques.

Et après ?

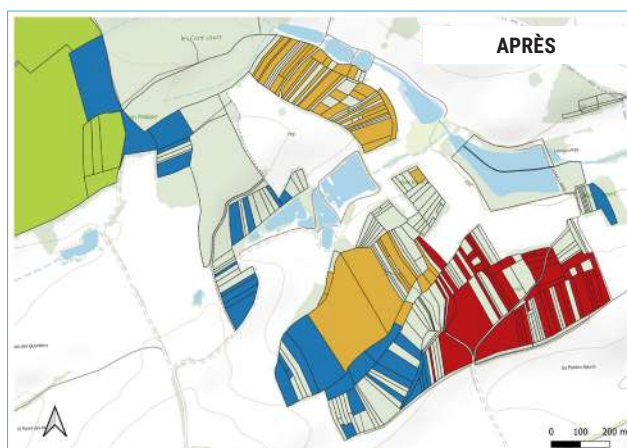
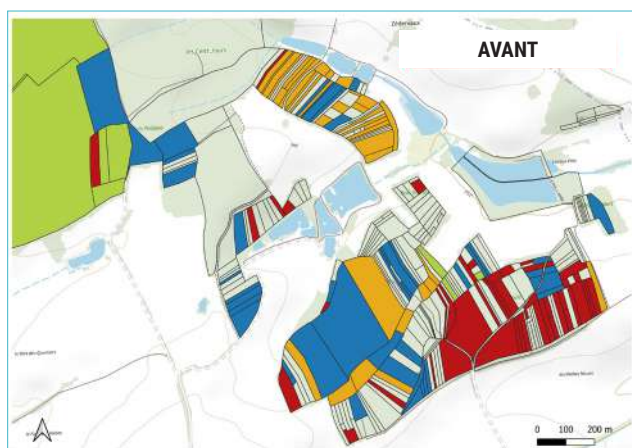
L'ECIF a permis de renforcer la coopération entre propriétaires pour consolider le foncier et aboutir à des unités de gestion plus grandes pour en faciliter la gestion. Certaines parcelles, autrefois abandonnées, ont pu être intégrées dans des projets de reboisement. L'action se poursuit dans le cadre du programme « Petite Forêt Privée ». La **création d'un document de gestion durable concerté** et un projet de création de **desserte forestière** devraient voir le jour. Le PSG concerté permet de mutualiser les coûts de rédaction et d'envisager une optimisation des moyens pour les chantiers de coupes et travaux. Chacun restant maître de ses ventes de bois et des bénéfices qui en sont tirés.

Naomi Cruciani

Technicienne Gestion des Territoires - Moselle

Le Programme Petite Forêt Privée est mené en partenariat entre le CNPF GE, l'Union Forestière Régionale Grand Est-Fransylva et la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est. Ce programme est financé par la DRAAF et la Région Grand Est (avec le soutien de l'Europe), voir Parlons Forêt N°23.

⁽¹⁾ Source Schéma Régional de Gestion Sylvicole.



© Cartographie de Naomi Cruciani CNPF GE



Parole à FRANSYLVA Haute-Marne

Fransylva 52

Après ces quelques mois à la présidence de Fransylva 52, je souhaite tout d'abord adresser mes sincères remerciements à Olivier Landel, mon prédécesseur, pour ses 7 années d'engagement syndical.

Mais de quel engagement s'agit-il ?

Celui de **représenter, accompagner et défendre les propriétaires** forestiers privés. Être administrateur de Fransylva 52, c'est avant tout écouter les préoccupations des adhérents, relayer leurs réalités de terrain, et porter leur voix dans les nombreuses commissions et instances locales où se prennent des décisions ayant un impact direct sur la gestion durable de la forêt.

C'est aussi **informer** régulièrement **les adhérents** sur les sujets qui les concernent : fiscalité, réglementation, biodiversité, risques climatiques, marchés du bois... Autant de thématiques qui exigent vigilance et clarté. Cet engagement, c'est aussi celui d'**animer un conseil d'administration** composé de femmes et d'hommes passionnés, engagés au service de la forêt, travaillant collectivement pour défendre nos valeurs.

Nous sommes plusieurs aujourd'hui à siéger au conseil d'administration en tant que petits-enfants ou petits-neveux de ceux qui se sont investis dès les débuts du syndicalisme

forestier, il y a bientôt 80 ans. Cette transmission dépasse largement le cadre familial ou la propriété individuelle, elle s'inscrit dans une passion partagée, un **engagement profond pour un intérêt collectif**.

Nous jouons également un rôle essentiel en assurant un relais efficace auprès de l'Union Forestière Grand Est Fransylva et de la Fédération nationale Fransylva, qui nous représentent respectivement au niveau régional, national et européen, et qui ont besoin de nos retours de terrain. Je reçois cet héritage avec humilité, sens des responsabilités et une détermination sincère. Dans la continuité du travail accompli, je souhaite que nous relevions ensemble le défi de préserver et de renforcer les multiples fonctions de la forêt, avec réalisme, ambition et engagement.

Il est essentiel que le forestier, acteur de terrain, puisse poursuivre son travail sereinement. **Producteur durable de bois** pour répondre aux besoins grandissants de la société, il est aussi un **acteur majeur de la biodiversité**, de la décarbonation et de la **préservation des paysages** ruraux. Cet engagement de terrain mérite reconnaissance et soutien, et ne doit pas se heurter à des visions dogmatiques ou déconnectées des réalités concrètes. Pour être toujours plus efficaces et véritablement représentatifs, **nous avons besoin de vous**, particuliers propriétaires forestiers, et de votre adhésion.

Olivier Martineau © CNPF

Rejoignez-nous pour défendre vos intérêts et ceux de la forêt qui nous unit.

Anne Dunoyer
Présidente Fransylva 52



La filière de la forêt et du bois : un pilier de notre société grâce à des hommes et des femmes engagés

Du 29 août au 8 septembre 2025, la **filière forêt-bois** vous accueille sur un **stand commun sur la Foire de Châlons**, venez rencontrer celles et ceux qui font vivre nos forêts et transforment le bois au quotidien. Forestiers, scieurs, artisans, industriels, chercheurs... autant d'acteurs engagés dans une gestion durable des ressources et une transformation innovante et responsable.

À travers des **animations, des échanges de terrain et la présentation des différents maillons de la filière**, vous découvrirez une filière d'avenir, au cœur des enjeux écologiques, économiques et sociaux de notre époque. Le programme complet est disponible sur le site de **Fibois Grand Est**.

À ne pas manquer :

Le **mardi 2 septembre**, la journée est organisée par l'**amont de la filière**, avec une **table ronde** sur le thème :

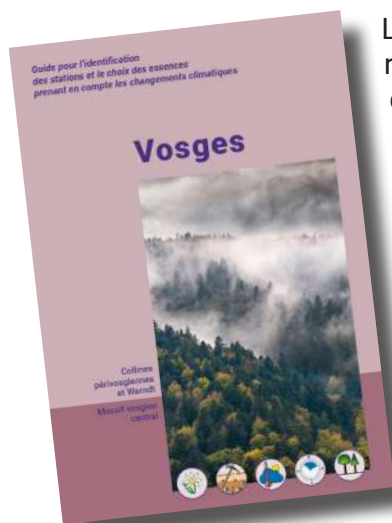
« Ressource, Refuge, Régulatrice : les forêts face au défi de notre époque »

Cette rencontre sera suivie du **lancement officiel du programme « Petite Forêt Privée »**, une initiative partenariale dédiée aux propriétaires de petites parcelles, au service d'une gestion concertée et durable.

CLIMVOSGES : un nouveau guide des stations pour les Vosges

Le changement climatique impacte déjà fortement les forêts du Grand Est et pose de nombreuses questions sur leur gestion. Un travail innovant concernant les Vosges vient d'être achevé. L'objectif était de proposer une approche globale des stations forestières cohérente à l'échelle de toute la grande région écologique des Vosges et de proposer des choix d'essences intégrant les risques climatiques. Ce nouveau guide des stations qui valorise les travaux scientifiques et techniques de ces dernières années et s'utilise directement sur le terrain, est désormais disponible.

Une nouvelle approche



L'étude des stations repose sur une analyse du sol, de la topographie, de la végétation du sous-bois et des données climatiques pour déterminer les potentialités forestières et conseiller les essences les plus adaptées aux conditions locales. Il existait des catalogues et guides des stations forestières

élaborés dans les années

1980 – 1990 pour décrire les stations forestières d'une partie des Vosges. Ces documents analysent finement les stations, mais sont désormais en partie obsolètes car leurs préconisations d'essences ont été faites à une période durant laquelle le climat était supposé constant. Certains s'appuient sur le découpage en étages de végétation (étage collinéen et étage montagnard), mais la limite clima-

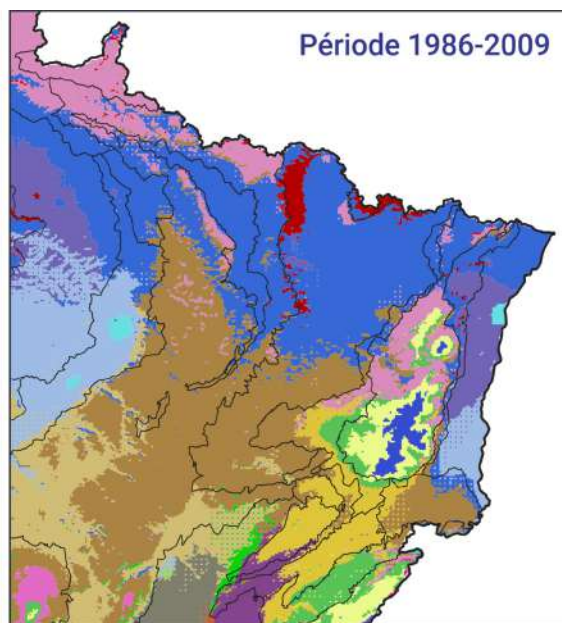
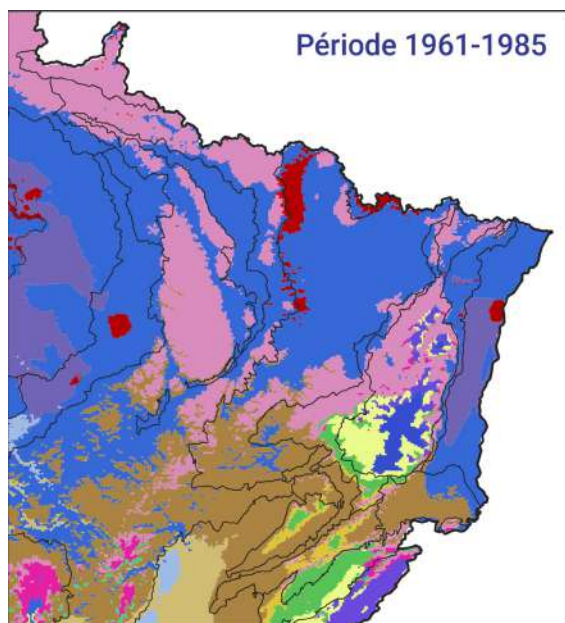
tique et les altitudes associées sont désormais plus fluctuantes.

Une approche nouvelle a donc été initiée en 2021. L'objectif était de produire des types de stations valables à l'échelle de toutes les Vosges (Collines périvosgienne et Massif vosgien central) et d'analyser finement le changement climatique pour proposer des choix d'essences en conséquence. À la demande des utilisateurs, les sols et leur réserve en eau ont été plus détaillés que dans les précédents ouvrages.

À l'instar des autres guides de stations, celui-ci décrit la zone d'étude (géologie, sols, végétation, essences...). Après un relevé de terrain, des clés de détermination permettent de déterminer la station et d'en connaître les potentialités.

Climat : le changement, c'est maintenant

Une typologie fine des climats a été réalisée grâce à des données à l'échelle kilométrique (précipitations, températures, évapotranspiration, radiations solaires...) issues du portail Silvae (INRAE, Agro-ParisTech, Université de Lorraine). Elle permet une analyse précise des climats de la zone d'étude et l'établissement de cartes.



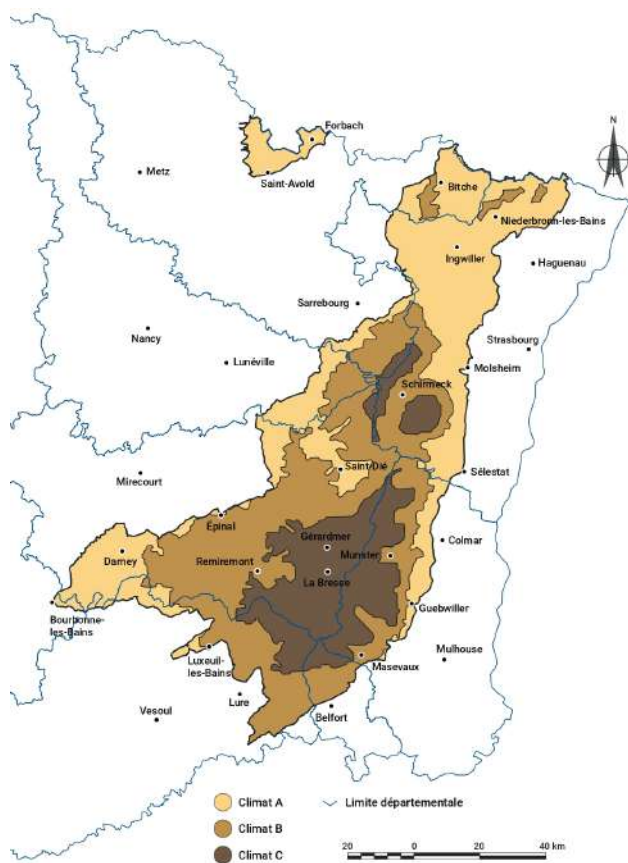
Évolution de la distribution des types climatiques dans le quart Nord-Est de la France, entre une période passée proche et la période actuelle.
Source des données : Digitalis - Silvae

Dès à présent, il existe une dynamique forte des climats. Sur quelques décennies, les climats de plaine ou de basse altitude les plus froids et les plus arrosés se sont retrouvés déplacés plus au Nord ou couvrent désormais une surface moins importante. Ils ont été remplacés par des climats en provenance de l'Ouest ou du Sud (couloir de la Saône). Les zones géographiques des climats montagnards se sont réduites et se retrouvent désormais à une altitude moyenne plus élevée. Les climats plus collinéens prennent leur place en moyenne altitude.

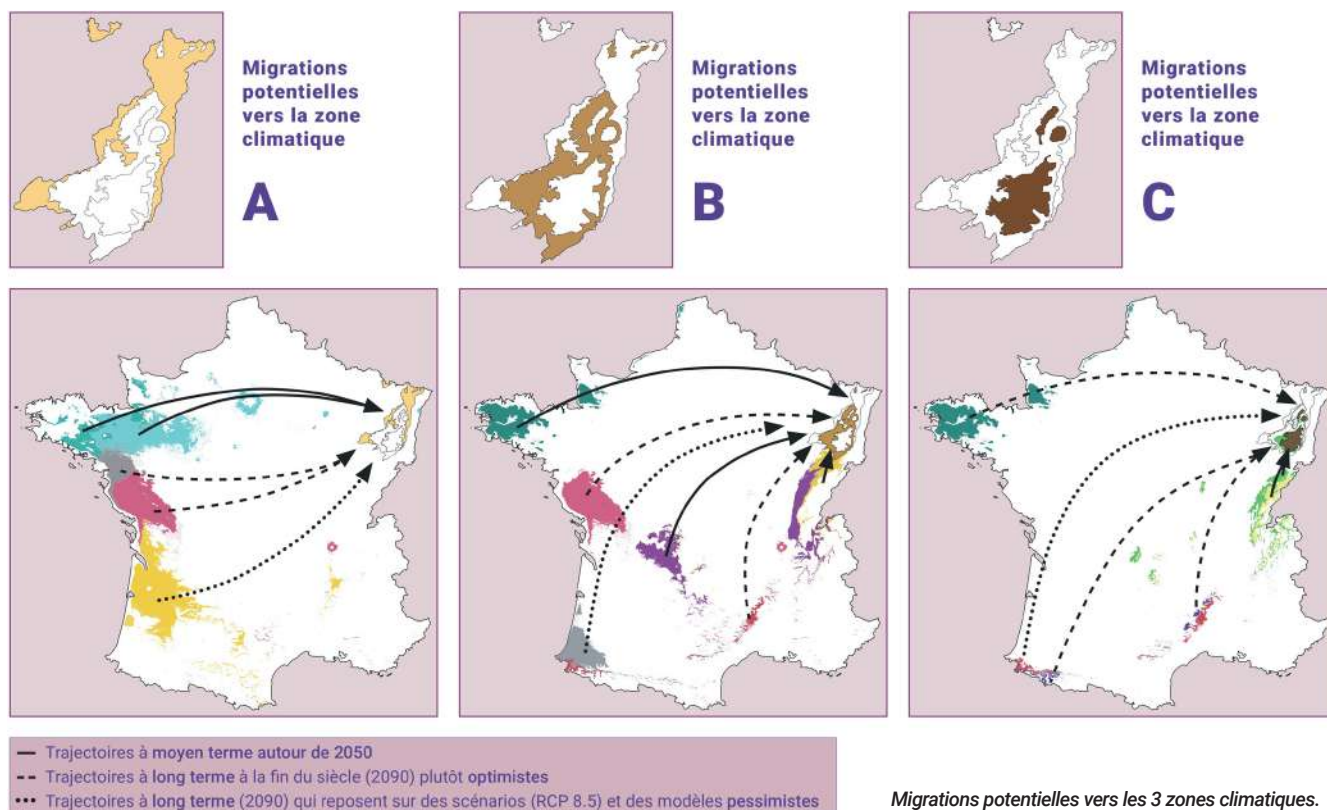
Il y a donc désormais pour les essences en place un décalage entre les conditions climatiques anciennes et actuelles. Certaines essences sont très sensibles à ces évolutions du climat.

■ Découpage climatique

L'analyse des climats a permis de définir 3 zones assez homogènes, selon leurs caractéristiques climatiques actuelles et les évolutions potentielles à moyen et long terme. Le climat A est localisé en périphérie de la zone d'étude (en général à moins de 400 m). Il présente des tendances océaniques et selon les scénarios du GIEC et les modèles disponibles, cette zone devrait voir arri-



Zones climatiques des Vosges.



ver des climats actuels de l'Ouest de la France à l'échelle du siècle. Le climat B qui couvre des collines d'altitude moyenne présente des tendances plus continentales. Dans les décennies à venir, des climats jurassiens, de la bordure Ouest du Massif central ou des Cévennes pourraient arriver en zone B. Le climat de la zone C est nettement montagnard. Les évolutions annoncées vont dans le sens d'une perte de surface des climats actuels, de remontée des climats collinéens et à long terme, d'une substitution par des climats de l'Ouest des Pyrénées ou des Cévennes.

Choix des essences

L'évolution assez rapide du climat au cours du temps complexifie les choix d'essences. Par exemple, le sapin sur une station donnée peut être actuellement dans une bonne situation, mais cela ne sera plus nécessairement le cas à moyen terme (milieu du siècle) ou à long terme (fin du siècle). Ainsi, un gros bois de sapin pourra être privilégié en martelage, mais en revanche, il sera

Pourquoi refaire un tel guide ?

Les Vosges ont déjà fait l'objet de nombreuses études, mais qui datent des années 1990. Leurs zones d'applications étaient parfois plutôt d'ordre administrative qu'écologique et surtout, elles ne prenaient pas en compte le réchauffement climatique. Ce guide couvre l'ensemble du massif vosgien avec ses collines et intègre les changements climatiques dans ses recommandations de gestion. Un outil homogène qui intègre les préoccupations actuelles des forestiers était donc attendu.



Comment avez-vous procédé ?

Il a fallu déterminer si un seul document était raisonnable pour ce grand territoire. Une analyse poussée du climat a permis d'identifier et de caractériser 3 secteurs homogènes. L'étude bibliographique a montré que les contextes pédologiques et géologiques étaient proches. Un seul guide était donc possible.

Les relevés de terrain (flore, sol, peuplement, topographie) sur tous les secteurs ont fait l'objet d'analyses statistiques couplés à des tests qui ont permis d'aboutir à une typologie et une clé de détermination de station opérationnelle. Enfin, il a fallu proposer des choix d'essences les plus justes possibles en rassemblant les connaissances disponibles.

À qui ce guide est-il destiné ?

Aux gestionnaires forestiers. Il les aide dans leur diagnostic, guide et hiérarchise leurs interventions, notamment pour le renouvellement. Il identifie aussi des milieux à forts enjeux écologiques à préserver.

déconseillé de favoriser cette essence lors des régénérations naturelles. Pour chaque unité stationnelle, un tableau de synthèse résume les choix d'essences. Il faut d'abord identifier la zone climatique dans laquelle se situe la parcelle (climat A, B ou C). La 1^{ère} des 3 colonnes indique les essences présentes et leur niveau d'adaptation (de vert foncé, très bien adapté à rouge, inadapté). Les 2 colonnes suivantes indiquent le niveau de risque à moyen terme (MT) et à long terme (de rose, risque faible à violet, risque fort). Ces niveaux de risque ont été établis en fonction des trajectoires climatiques potentielles et de la connaissance des besoins des essences forestières.

Dans certaines cases, un point est présent. Il signifie que le comportement de l'essence n'est pas encore bien connu (par exemple, le châtaignier en climat C parce qu'il y est actuellement absent ou le Pin laricio sur toute la zone d'étude car il n'existe pas de plantations expérimentales pour tester cette essence). De manière générale, seules les essences suffisamment connues ont été notées. Pour les autres, il est nécessaire d'attendre les résultats des tests ou de suivre les conseils des professionnels avant toute implantation.

■ Déploiement

Ce guide imprimé ce printemps est en cours de diffusion. Des journées de formation destinées



Journée de formation à destination des forestiers

Essences	Climat A			Climat B			Climat C		
	P	MT	LT	P	MT	LT	P	MT	LT
Alisier blanc									
Bouleau verruqueux									
Châtaignier							•	•	•
Chêne pédonculé							•	•	•
Chêne sessile							•	•	•
Douglas vert									
Épicéa commun									
Érable sycomore									
Hêtre									
Mélèze d'Europe									
Pin de Salzmann	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Pin laricio de Corse	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Pin noir d'Autriche	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Pin sylvestre									
Sapin de Bornmüller	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Sapin de Nordmann	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Sapin pectiné									
Sorbier des oiseleurs									
Tilleul à petites feuilles							•	•	•

Tableau de choix des essences pour la station VU4 du guide des Vosges. Station de versant d'ubac à réservoir en eau fort, acide à très acide.

aux professionnels de la forêt publique ou privée seront réalisées au cours de l'année 2025. Elles permettront aux gestionnaires et aux conseillers de se familiariser avec cet outil technique. Ainsi, ils pourront diagnostiquer les parcelles, réaliser une synthèse et conseiller les essences à favoriser ou à planter.

Ce guide est l'aboutissement opérationnel d'un travail important conduit sur plusieurs années. Il a pu être réalisé par le CNPF du Grand Est grâce au soutien financier de la Région Grand Est et des crédits régionaux de l'État. Tout au long de sa conception, un comité de pilotage regroupant des représentants des gestionnaires forestiers, des organismes de développement, de la recherche forestière et de l'enseignement a été consulté. Il a permis d'orienter les travaux et de choisir ou valider certaines options techniques. Ses membres sont ici remerciés pour leurs précieux conseils et leur investissement.

Juliette Cansell - Sylvain Gaudin
Ingénieurs CNPF GE



Fransylva 54

Comme gérant de Groupements forestiers, j'ai souvent trouvé inadapté et injuste d'être le seul représentant de multiples structures. Pourtant, les groupements en question avaient des particularités propres à faire valoir (GF d'institutionnels, GF d'investisseurs, GF familiaux...) tant au sein de nos débats syndicaux que dans les représentations que les syndicats ont à assurer au niveau local comme national.

Aujourd'hui en tant que président de Fransylva 54, c'est en termes de **représentativité** et de « **poids** » **politique** que cette représentation m'interroge. En effet, les groupements forestiers sont de plus en plus nombreux ; mais ils sont bien souvent représentés par des professionnels, **experts forestiers** ou **coopératives**, qui **concentrent bon nombre de pouvoirs**. Au sein de ces Groupements, le nombre et la diversité des associés ne font que progresser, sans qu'il nous soit possible de les associer et de les informer par la voie syndicale alors qu'ils constituent notre vivier de propriétaires concernés par les sujets forestiers.

La question est bien de **permettre à notre syndicat de représenter l'ensemble des propriétaires, et non les seules structures** qui les fédèrent,

afin d'avoir un véritable « poids » politique dans les débats.

En 2025, Fransylva 54 a choisi de faire le grand saut et de représenter l'ensemble des propriétaires de forêts, quelle que soit la nature juridique à laquelle ils appartiennent, indivisaires, porteurs de parts de groupement forestier (...). Le représentant de la forêt reste le gérant de la structure, ou une personne dûment mandatée. Mais en modifiant nos statuts nous allons désormais pouvoir **accueillir comme « membres affiliés » l'ensemble des porteurs de parts ou des indivisaires** forestiers qui souhaiteraient nous rejoindre.

Cette nouvelle organisation de Fransylva 54 est établie dans le respect des règles de fonctionnement de notre Fédération Nationale. Chaque « structure » de propriétaires forestiers va pouvoir proposer l'adhésion à notre syndicat de ses membres volontaires. Nous serons en capacités de leur adresser par mail les informations de Fransylva. Ces nouveaux adhérents vont pouvoir assister aux assemblées et participer à la vie de notre syndicat. Les structures concernées sont invitées à diffuser cette information et elles pourront présenter la candidature de leurs adhérents intéressés à rejoindre Fransylva 54.

Ce changement a l'ambition de redonner à notre syndicat son rôle central dans l'organisation et la représentation de la forêt privée comme

représentant de l'ensemble des propriétaires d'intérêts forestiers. Fort de cette nouvelle représentation, le nombre d'adhérents pourrait bien s'accroître nous confiant une place incontournable en capacité de dialoguer avec les autorités politiques, environnementales et cynégétiques.

Arnaud Michaut
Président Fransylva 54



© Fibois GE

Thierry France-Lanord nous a quittés

Cette figure du Grand Est nous a quittés à l'âge de 73 ans, le 22 mai dernier. Il était le Directeur

Général de France Lanord & Bichaton jusqu'en 2020, entreprise connue pour son savoir-faire dans la restauration de monuments historiques. De nombreux monuments ont bénéficiés du savoir-faire de cette entreprise de la cité ducal de Nancy (Palais des Ducs de Lorraine, la célèbre place Stanislas, le château de Lunéville, la Basilique de Saint Nicolas de Port...).

Les forestiers le connaissaient surtout pour avoir été le Président de l'interprofession de la filière forêt-bois Fibois Grand Est et Vice-Président de Fibois France. Il a œuvré sans relâche pour renforcer les synergies et promouvoir une filière tournée vers l'avenir. Il avait su, lors de la fusion des interprofessions, fédérer les acteurs de la filière à l'échelle du Grand Est, en inspirant la confiance et en laissant la place à une équipe d'élus et de permanents pour porter avec lui la mission de faire vivre l'interprofession au quotidien. L'ensemble de la rédaction présente ses sincères condoléances à sa famille.



Quand le vol de bois devient une réalité inquiétante

Lorsqu'on évoque le vol de bois, on imagine rarement un propriétaire forestier découvrant, un matin, sa parcelle vidée de ses arbres. Et pourtant, ce scénario digne d'un film est bien réel : il s'est produit récemment en Moselle, en Meuse, en Haute-Marne et dans les Vosges.

Des arbres centenaires ont été abattus, débordés, puis évacués en quelques jours à peine, probablement hors de nos frontières. Ce **pillage forestier** constitue une atteinte grave au droit de propriété, mais **ses conséquences dépassent largement la seule perte économique**. Car au-delà de la valeur marchande du bois, ce sont des écosystèmes fragiles et des années de gestion sylvicole patiente qui sont anéantis. Le travail de plusieurs générations.

Les coupes sauvages, réalisées « à la va-vite » sans préparation ni respect des pratiques forestières, laissent des sols meurtris, rendent les parcelles impraticables, et compliquent toute tentative de reboisement.

Pour les propriétaires, c'est un choc. Pour les forêts, c'est une blessure durable.

Didier Daclin, président de Fransylva Moselle, a été le 1^{er} à tirer la sonnette d'alarme : « *Quand le vol de bois se dévoile comme une réalité inquiétante et que, devant les tribunaux, certains excusent l'escroquerie par l'erreur, la manipulation ou la pression, il est temps que les propriétaires se lèvent et que la justice agisse* ». Très vite, François Godinot, président du syndicat pour le département de

la Meuse, a relayé l'alerte après avoir constaté, lui aussi, l'ampleur du désastre sur plusieurs parcelles saccagées. Face à ces actes de malveillance, tous 2 se sont mobilisés pour **accompagner les victimes de ces vols**, les inciter à porter plainte, interpellier les élus locaux et les services de l'État sur cette situation préoccupante. « *Seuls, nous sommes démunis. Nous avons besoin de l'intervention de l'État pour enquêter sur les infractions, les poursuivre, les juger et faire exécuter les peines et les réparations* ».

La ligne d'urgence Fransylva
01.47.20.90.58.



Pour soutenir et accompagner les victimes de vol de bois, la Fédération nationale Fransylva a mis en place une ligne d'urgence dédiée.

Cette ligne, déjà largement sollicitée depuis son lancement en mai, a pour objectif de recueillir les appels des particuliers confrontés à un vol de bois. Le service juridique de Fransylva les oriente dans leurs démarches en soulignant l'importance impérieuse de déposer plainte et assure une orientation vers le syndicat local compétent qui prendra le relais dans le suivi du dossier.

VOL DE BOIS : de quoi parle-t-on exactement ?

Derrière l'expression « vol de bois », se cache une réalité aux visages multiples. Si certains actes sont spectaculaires, d'autres, plus discrets, n'en sont pas moins préjudiciables pour les propriétaires forestiers et l'environnement.

L'abattage sauvage : un vol de bois sur pied

C'est la forme la plus invraisemblable, des **arbres** sont **directement abattus et emportés** depuis une parcelle privée, **sans autorisation**. Une pratique difficile à détecter pour les propriétaires car les pilleurs de ces forêts agissent vite. Le préjudice est immédiat, et les recours complexes à engager.

Le débordement de propriété : la fraude « technique »

Moins visible, mais plus fréquente : **une exploitation forestière dépasse les limites** du contrat ou de la parcelle prévue. Par négligence ou malveillance, elle coupe des arbres sur des terrains voisins. Dans ces cas, les dégâts sont souvent constatés trop tard, une fois le bois déjà évacué et valorisé.

La manipulation commerciale : entre pression et précipitation

Le vol peut aussi revêtir les habits trompeurs d'une transaction légale. Certains propriétaires sont approchés par des acheteurs peu scrupuleux. **Sous la pression** ou par manque d'information, **ils cèdent leurs bois** à des prix largement inférieurs au marché. Le contrat est signé rapidement, sans possibilité de comparaison ou de conseil extérieur. Une forme de spoliation trop rarement dénoncée. Qu'il soit frontal, discret ou trompeur, le vol de bois représente un enjeu économique et environnemental majeur. Les victimes, souvent démuniées face à la complexité juridique, peinent à faire valoir leurs droits. Un phénomène qui mérite d'être mieux connu... et combattu.



2024 : une année de répit mais...

Après plusieurs années de sécheresse, 2024 a offert une pause aux peuplements du Grand Est. Le bilan du Département de la Santé des Forêts (DSF) fait état d'une situation contrastée où l'abondance des précipitations a favorisé la croissance, mais également le développement de certaines maladies.

2024 a débuté sous des conditions météorologiques douces pour la saison, avec des températures rarement négatives et des précipitations abondantes. Le printemps a confirmé cette tendance avec un **excès historique de pluie** : le plus humide depuis 1959 pour la région. L'été a été marqué par une forte instabilité, alternant périodes fraîches et épisodes de chaleur. Enfin, l'automne a poursuivi cette dynamique perturbée dominée par l'humidité et la fraîcheur.

Les conditions météorologiques de 2024 n'ont **pas induit de stress hydrique** notable. Toutefois, les **gels tardifs** ont fortement endommagé les jeunes pousses chez les feuillus et certains résineux. Des **épisodes orageux** et des **tempêtes** ont également provoqué chablis, volis et casses de rameaux. Le DSF souhaite attirer l'attention des gestionnaires quant à l'importance d'extraire rapidement les chablis pour éviter les « nurseries » à scolytes.

Hêtre : les signalements sur l'essence ont diminué de moitié, traduisant une **stabilisation de son état sanitaire** après plusieurs années de dépérissements sévères. Malgré une légère amélioration, les houppiers restent altérés et la mortalité se poursuit. Les bioagresseurs et pathogènes sont globalement en retrait (charançon sauteur) mais des maladies comme les nécroses en losange et les phytophthoras continuent d'être observées.

Chêne : il reste sous forte surveillance sanitaire, avec une **situation encore préoccupante** malgré une pause sur le plan du stress hydrique. Les dépérissements multifactoriels se poursuivent, accompagnés d'un cortège de bioagresseurs (défoliateurs, processionnaire, oïdium) et de pathogènes (collybie, agrile, nécroses chancreuses). Le printemps très humide a favorisé l'oïdium, qui devient le problème principal signalé. Une **vaste campagne d'expertise sanitaire** est **en cours** sur 14 massifs du Grand Est afin d'observer l'évolution du dépérissement des chênes sessiles et pédonculés 5 ans après les premières mesures.

Frêne : La **chalarose progresse** bien que les signalements n'atteignent pas le pic de 2021. Le DSF rappelle qu'un houppier dégradé, sans nécrose, n'est pas signe de mortalité. Il est possible de maintenir l'essence à faible densité dans les peuplements, certains individus étant tolérants. Les hylésines, scolytes du frêne, aggravent les dépérissements en colonisant les arbres affaiblis, tandis que l'armillaire s'installe sur les sujets nécrosés.

Épicéa : les infestations de **scolytes sont en nette baisse**, en raison de la diminution des surfaces d'épicéas (seulement 2 200 ha touchés). Le retour à une situation « normale » n'est pas encore atteint car quelques foyers subsistent en Haute-Marne, Marne et Moselle.



Oïdium sur feuilles de chêne.

Bernard Petit © CNPF

Le suivi de la crise scolytes s'est appuyé sur la télédétection et l'analyse d'images satellites.

Sapin : sa **situation sanitaire s'est améliorée** avec une forte baisse des signalements. Toutefois, des dépérissements multifactoriels persistent souvent liés à l'affaiblissement dû au stress hydrique. Des pourridiés racinaires comme le fomès ou l'armillaire, fragilisant les peuplements, ont également été détectés.

Pins : La **progression de la processionnaire** du pin continue en Grand Est. Parallèlement, les signalements liés au sphaeropsis des pins (*Diplodia sapinea*) sont en hausse, favorisés par l'humidité, bien que l'impact reste modéré sauf en cas de fortes attaques. Enfin, le bupreste bleu et les scolytes induisent des dépérissements préoccupants notamment en Moselle et dans le Bas-Rhin.

2025 débute plutôt sous de bons auspices. Espérons que la période estivale souvent cruciale soit ponctuée d'un apport en eau suffisant.

Fiona Alati
Ingénieure référente DSF



MARINE BRUNELET CORNAERT, jeune sylvicultrice engagée

À 41 ans, Marine Brunelet Cornaert, maman de 2 jeunes enfants, a fait de la forêt son quotidien. Elle nous raconte son parcours et sa passion naissante pour la gestion forestière durable.

Pouvez-vous nous présenter votre patrimoine forestier ?

Je suis propriétaire de plusieurs centaines d'hectares, répartis en plusieurs massifs, dont environ 100 ha de peupleraies.

L'essentiel de ces forêts est situé dans le département de l'Aube, avec quelques parcelles en Marne et en Haute-Marne. Il s'agit essentiellement de forêts de feuillus, dominées par le chêne. La majorité d'entre elles sont couvertes par un Plan Simple de Gestion (PSG) en cours de validité.



M. Brunelet Cornaert

“ L'un des défis majeurs est le regroupement foncier, car nous possédons encore beaucoup de petites parcelles satellites. ”

Quelles sont les circonstances qui vous ont amenée à devenir propriétaire forestière ?

J'ai hérité en 2015 d'une propriété familiale. À l'époque, j'étais responsable communication à Paris et mon mari journaliste. Nous avons saisi cette opportunité pour changer de vie et de métier.

Notre patrimoine forestier s'est constitué à partir des années 1930 grâce à mon trisaïeul M. Charles Vagbeaux, principalement dans la zone de Champagne humide, avec des peuplements feuillus.

Comment avez-vous mis le pied à l'étrier ?

En 2015, j'ai créé une entreprise individuelle de sylviculture et d'activités forestières, pour obtenir le statut professionnel de sylvicultrice.

J'ai suivi de nombreuses formations FOGFOR et surtout passé beaucoup de temps sur le terrain avec les techniciens forestiers du Groupement Champenois, puis avec ceux de FOGGEDEV⁽¹⁾. C'est ainsi que j'ai appris les bases du métier.

Quelle gestion avez-vous choisie pour vos forêts ?

Lors de la succession, les PSG ont été entièrement repris sur la base d'inventaires forestiers actualisés. La plupart de nos massifs sont aujourd'hui en cours de conversion vers une gestion en irrégulier. C'est un choix qui, au départ, a été proposé par notre gestionnaire, mais que j'ai rapidement adopté.

Côté commercialisation, nous sommes passés d'une vente « en bloc et sur pied » à des ventes en bord de route, ce qui nous permet une meilleure maîtrise de l'exploitation avec l'appui de FOGGEDEV.

Un de nos massifs, situé en zone Natura 2000, est aujourd'hui certifié par « La Belle Forêt » après audit. C'est une 1^{ère} étape, et nous attendons de voir les retombées avant d'envisager une certification plus large.

Avez-vous des projets fonciers ?

Oui, nous souhaitons conserver la surface actuelle de notre patrimoine, avec

l'objectif de pouvoir le transmettre à notre tour. L'un des défis majeurs est le regroupement foncier, car nous possédons encore beaucoup de petites parcelles satellites. L'absence de remembrement forestier complique notre gestion. C'est un chantier à long terme.

Et l'évolution de votre entreprise ?

Depuis 4 ans, mon mari a rejoint l'entreprise en tant que salarié.

En 2024, grâce à une subvention de l'ADEME (40 %), nous avons investi dans un tracteur forestier, un broyeur et un cover-crop. Cela nous permet de limiter notre dépendance aux prestataires extérieurs et d'assurer nous-mêmes l'entretien courant des forêts.

Vous avez aussi lancé une activité de transformation du bois ?

En effet, nous avons inauguré le 4 avril 2025 une scierie artisanale, extension naturelle de notre société. Nous y transformons exclusivement du bois secondaire issu de nos forêts. Nous proposons du bardage, de la charpente, et du bois paysagé, en débit sur liste, pour des clients variés, particuliers comme professionnels.

Vous êtes également engagée dans la sensibilisation du public à la forêt...

Oui, j'ai fondé l'association « Les Amis de Basse Fontaine ». Avec elle, nous accueillons régulièrement des classes de l'école du village et des enfants du centre de loisirs pour des journées d'école en forêt.

Nous organisons aussi des animations à destination du grand public pour les sensibiliser à la biodiversité. Notre prochain projet est la création d'un parcours pédagogique accessible à tous, pour faire découvrir autrement le monde vivant de la forêt.

⁽¹⁾ Gestion, conseil et développement forestier

DE NOUVEAUX STANDARDS POUR PEFC

Les nouvelles exigences dans la gestion forestière durable qui permettent d'obtenir la certification PEFC en France sont entrées en vigueur depuis le 26 mars 2025. Quelles sont-elles et qu'engendrent-elles pour les propriétaires forestiers ?

La **pérennité des forêts** implique de tenir compte de **divers défis**, tels que la croissance des attentes sociales, l'augmentation de la consommation de produits à base de bois, l'aggravation du changement climatique...

Pour atteindre ces objectifs, PEFC met l'accent sur le principe d'**amélioration continue** pour approfondir les normes existantes et garantir leur acceptation par consensus. Rediscutées dernièrement, elles ont été largement approuvées par un **Forum rassemblant 117 membres et partenaires**.



Dorénavant, pour le propriétaire, s'ouvre une **période de transition** qui s'achèvera le **25 septembre 2026**, pendant laquelle il pourra prendre connaissance des nouvelles exigences et les mettre progressivement en application, en comptant sur un accompagnement local, à savoir :

- ◆ Planification de la gestion durable forestière par un document de gestion valide, pour les propriétés forestières de **plus de 10 ha d'un seul tenant** ;
- ◆ Pour les propriétés **inférieures à 10 ha**, vérification du respect du **Schéma Régional de Gestion Sylvicole Grand Est** ;
- ◆ **Contractualisation par écrit** de toutes prestations de travaux, coupes, achats ou ventes de bois et actes de gestion, en mentionnant le **respect des exigences PEFC** ;



© PEFC Grand Est

- ◆ **Maintien** de la capacité des forêts à **se régénérer et à assurer leur rôle de puits de carbone**. À ce titre, l'association PEFC est un promoteur et un soutien des projets du CNPF dans le cadre du **Label Bas Carbone** (cf. page 3) ;
- ◆ **Préservation de la santé et de la vitalité** de la forêt - notamment par les remontées d'information vers le référent du **Département Santé Forêt** ;
- ◆ **Réduction du seuil d'une coupe rase à 5 ha**, qui devra être justifiée par un diagnostic au-delà, et ne pas dépasser 10 ha. La seule exception à ce seuil concerne les coupes de peupleraies prévues dans un programme de coupes.
- ◆ Dans la continuité, évaluer si le changement des essences dominantes ou le traitement d'une forêt régénérée naturellement peut perturber l'écosystème en place et en compromettre la pérennité.
- ◆ Le renouvellement du peuplement doit être justifié par des cas particuliers documentés où l'état des peuplements est décrit :
 - Peuplement dégradé par une tempête,

- Peuplement dépérissant pour cause sanitaire,
- Peuplement vulnérable face au changement climatique,
- Peuplement pauvre lorsque son contexte de production (ligneuse ou de services écosystémiques) n'est plus assuré,
- Peuplement encadré par des dispositifs expérimentaux ou vergers à graines.

- ◆ **Interdiction des produits chimiques** désherbants ;
- ◆ **Recours aux insecticides** et fongicides **homologués** pour un usage dans le cadre d'un traitement consécutif à une infestation ou à un risque avéré ;
- ◆ **Précision des moyens à mettre en œuvre** pour contribuer à la restauration de l'équilibre forêt-gibier par l'évaluation de la réalisation du plan de chasse et la mise en place d'un bail de chasse.
- ◆ En cas de déséquilibre avéré, **interdiction de tout attractif et complément alimentaire extérieur** au milieu naturel favorisant la concentration du gibier, en sus d'autres mesures de protection.

PEFC France met à la disposition de tous les propriétaires forestiers et intervenants un **guide** pour comprendre comment mettre en œuvre ces nouvelles exigences et **une plaquette** qui en présente les 9 évolutions principales. Consultez publiquement le document officiel des standards PEFC/FR ST 1003-1 : 2025 sur le site de PEFC France.

L'équipe PEFC Grand Est sera aux côtés des forestiers pour répondre à leurs questions et les accompagner dans ces nouveaux standards.

Lucas Mignani - PEFC Grand Est
03.26.22.26.40 - contact@pefc-grandest.fr



L'INDICE DE BIODIVERSITÉ POTENTIELLE : un outil pour comprendre et enrichir la biodiversité en forêt

La production de bois n'est pas la seule vocation d'une forêt. Elle joue également un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité qui peut désormais s'apprécier à travers un nouvel outil. Démonstration à travers une journée de formation.

La biodiversité est un thème très apprécié des propriétaires forestiers. D'ailleurs, une **quarantaine de participants** ont assisté à une réunion sur ce sujet dans la région naturelle du Sundgau (Haut-Rhin), reconnue pour sa richesse forestière. Son objectif : **découvrir et mettre en œuvre l'indice de biodiversité potentielle**, ou IBP. Cet outil, développé par le CNPF, est conçu pour être accessible et rapide à utiliser. Il permet d'évaluer la capacité d'un peuplement forestier à accueillir la faune et la flore, tout en identifiant les leviers d'amélioration possible dans les pratiques sylvicoles. Les participants ont d'abord reçu une présentation générale, avant

de passer à la phase de terrain. Ils ont pu se familiariser avec les éléments clés de l'IBP qui repose sur **10 critères d'observation**, dont **3** concernent le **contexte forestier** : l'ancienneté du couvert, la présence de zones humides ou de formations rocheuses. Les **7** autres sont **liés à la composition du peuplement et à la gestion** pratiquée. Ils relèvent donc directement des décisions du gestionnaire et du propriétaire. Ces 7 critères prennent en compte la diversité des essences présentes dans le peuplement, la structuration verticale de la végétation, la proportion de bois mort, sur pied ou au sol, la présence de très gros bois vivants, d'arbres porteurs de micro-habitats, et l'existence de milieux ouverts en forêt.

L'indice peut être relevé toute l'année, sauf lorsque la neige empêche d'observer la végétation, les troncs et le bois mort au sol. Il **ne demande ni formation technique poussée, ni expertise naturaliste**. Sous réserve d'un minimum d'apprentissage et d'une appropriation des principes fondamentaux, l'outil peut être utilisé de manière pertinente y compris par des non-professionnels.

Lors de cette journée, l'accent a également été mis sur l'importance des arbres porteurs de dendro-mi-



Ninon Wehrle © CNPF GE

cro-habitats. Autrefois considérées comme de simples anomalies, ces particularités -cavités, trous de pics, branches mortes, fentes- sont aujourd'hui reconnues comme des refuges précieux pour une multitude d'espèces, notamment les chauves-souris arboricoles, les oiseaux ou les insectes. Les participants ont aussi été invités à observer les milieux ouverts présents en forêt : clairières, zones humides ou zones dégagées favorables à la croissance de plantes à fleurs et, par conséquent, à la présence d'insectes pollinisateurs. Ainsi, en intégrant ces enjeux dans les choix sylvicoles, **les propriétaires contribuent activement à la résilience et à la vitalité des écosystèmes forestiers**.

Ninon Wehrle

Technicienne CNPF Haut-Rhin

Jacques SCHMITTBUHL n'est plus

Samuel Jehl © CAA



Médecin bien connu, il a été le 1^{er} Président de l'Association Forestière de la Vallée de la Bruche. Il était également administrateur du Groupement de Développement « Forestiers d'Alsace » et de l'ancienne Coopérative des Sylviculteurs d'Alsace COSYLVAL. Il a longtemps œuvré pour le développement forestier dans le massif vosgien et notamment dans l'amélioration du foncier forestier. L'ensemble de la rédaction présente ses sincères condoléances à la famille.

Mentions légales

Publié par la délégation régionale Grand Est du Centre National de la Propriété Forestière - 41 avenue du Général de Gaulle - 57050 LE BAN SAINT MARTIN - grandest@cnpf.fr. Ce journal d'information forestière est réalisé par le CNPF Grand Est et par l'UFGE-FRANSYLVA.

Directeur de la publication : Hervé RICHARD - Rédacteur en chef : Thierry BOUCHHEID

Mise en page : Béatrice MOLINIER - Photo de couverture : Thierry BOUCHHEID © CNPF

Impression : L'imprimerie moderne à Pont-à-Mousson (54) - Numéro tiré à 18 000 exemplaires • ISSN : 2555-4654 - Abonnement gratuit - Dépôt légal à parution Labellisé Imprim'Vert

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CNPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CNPF en indiquant vos coordonnées.



IMPRIMERIE MODERNE

